

Date probable de présentation aux Conseils :  
17 septembre 2014

POUR EXAMEN

## MEMORANDUM

**AUX** : CONSEILS D'ADMINISTRATION

**DE** : Cecilia AKINTOMIDE  
Secrétaire générale

**OBJET** : MALI – PROJET DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LA REGION DE KOULIKORO (PreSAN-KL)\*

DON FSN DE 10 MILLIONS DE DOLLARS EU  
DON FAD DE 3 MILLIONS D'UC  
PRET GAFSP DE 37,21 MILLIONS DE DOLLARS EU

Veillez trouver ci-joint, le Rapport d'évaluation relatif au projet cité en objet.

Les Annexes techniques seront distribuées séparément.

Le Résultat des négociations et les projets de Résolutions vous seront soumis en addendum.

**P.j :**

**c.c:** Le Président

**\*Pour toute question concernant ce document, veuillez contacter:**

M. C. OJUKWU	Directeur	OSAN	Poste 2042
M. K. LITSE	Directeur régional	ORWA	Poste 4047
M. D. KEITA	Chef de division	OSAN.2	Poste 2086
Mme H. NGARNIM-GANGA	Représentante résidente	MLFO	Poste 7201
M. X. BOULENGER	Chef de projet	OSAN.2	Poste 2390

# GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



## PROJET : RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LA REGION DE KOULIKORO (PReSAN-KL)

**PAYS : MALI**

### RAPPORT D'EVALUATION

*Juillet 2014*

<b>Equipe du Projet</b>	Chef d'équipe	Xavier BOULENGER	OSAN.2	2390	
	Membres d'équipe	Fatoumata Bintou DIALLO		OSAN.2/MLFO	7206
		Macky Amadou DIOUM		OSAN.2/MLFO	7227
		Laouali GARBA		OSAN.4	1990
		Abdoulaye DJIRO		OSAN.2/MLFO	7209
		Bambo DEMBELE		FFCO.3/MLFO	7220
		Mohamed Aliou DIALLO		ORPF.2/MLFO	7207
		Maïmouna DIOP LY		OSHD.3/DIRA	4211
		Consultante Experte en Genre		OSAN. 2	5808
		Consultante Experte en Acquisition		ORPF.1/MLFO	7228
		Consultante Junior en Agribusiness		OSAN.2	1597
	Chef de Division pour le secteur	Dougou KEITA		OSAN.2	2086
	Directeur pour le secteur	Chiji OJUKWU		OSAN	2042
Représentante Résidente	Hélène N'GARNIM GANGA		MLFO	7201	
Directeur régional	Kpourou Janvier LITSE		ORWA	4047	

<b>Révision par les pairs</b>	Albert NYAGA		OSAN.2/CMFO	6815
	Mouldi TARHOUNI		OSAN.2	2235
	Mohamed Aly Ould CHEICKH AHMED		OSAN.2/BFFO	6130
	Khaled LAAJILI		OSAN.2	2760
	Mahecor NDIAYE		OWAS.1	2695

# **GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



**PROJET : RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET  
NUTRITIONNELLE DANS LA REGION DE KOULIKORO  
(PReSAN-KL)**

**PAYS : MALI**

---

**RAPPORT D'EVALUATION**

**OSAN**

**July 2014**

# TABLE DES MATIERES

*Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé du projet, Cadre logique axé sur les résultats, Calendrier d'exécution du projet* i - vi

<b>I – Orientation stratégique et justification .....</b>	<b>1</b>
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays .....	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide.....	2
<b>II – Description du projet .....</b>	<b>3</b>
2.1 Composantes du projet.....	3
2.2 Solutions techniques retenues et alternatives étudiées.....	3
2.3 Type de projet .....	4
2.4 Coût du projet et dispositif de financement .....	4
2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet.....	6
2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet .....	6
2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	7
2.8 Principaux indicateurs de performance.....	7
<b>III – Faisabilité du projet .....</b>	<b>8</b>
3.1 Performance économique et financière.....	8
3.2 Impact environnemental et social .....	9
<b>IV – Exécution .....</b>	<b>12</b>
4.1 Dispositions en matière d'exécution .....	11
4.2 Suivi .....	14
4.3 Gouvernance .....	15
4.4 Durabilité .....	15
4.5 Gestion des risques .....	16
4.6 Développement des connaissances .....	16
<b>V – Cadre juridique.....</b>	<b>17</b>
5.1 Instrument juridique.....	17
5.2 Conditions associées à l'intervention du fonds.....	17
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque.....	18
<b>VI - Recommandation.....</b>	<b>18</b>

## ANNEXES

Annexe I : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Mali

Annexe II : Tableau du portefeuille de la BAD au Mali

Annexe III : Carte de la zone du projet

Annexe IV : Résumé des modalités de passation des marchés

## EQUIVALENCES MONETAIRES

(Juin 2014)

Unité monétaire	=	F.CFA
1 UC	=	742,622 F.CFA
1 UC	=	1,54047 \$EU
1 UC	=	1,13212 Euros

**ANNEE FISCALE** : 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

## POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADRU	: Agropole de Développement Rural et péri Urbain
AGETIER	: Agence d'exécution des travaux d'infrastructures et d'équipements ruraux
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
APD	: Avant-Projet Détaillé
BM	: Banque Mondiale
CNOP	: Coordination Nationale des Organisations Paysannes
CPS-SDR	: Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural
CSCOM	: Centre de santé communautaire
CSCR	: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DNACPN	: Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle de la Pollution et des Nuisances
DNGR	: Direction Nationale du Génie Rural
DNS	: Direction Nationale de la Santé
ECP	: Equipe de Coordination du Projet
FAD	: Fonds Africain de Développement
FIDA	: Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FSN	: Fonds Spécial du Nigéria
GAFFSP	: Global Agriculture and Food Security Program
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
IER	: Institut d'Economie Rurale
MDR	: Ministère du Développement Rural
MOD	: Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
OHVN	: Office de la Haute Vallée du Niger
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation Paysanne
OPIB	: Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda
PADEPA-KS	: Projet d'appui au développement des productions animales dans la zone de Kayes Sud
PAFICOT	: Projet d'appui à la filière Coton Textile
PAPIM	: Projet d'Aménagement du Périmètre Irrigué de Maninkoura
PDI-BS	: Programme de Développement de l'Irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PI	: Périmètre Irrigué
PIB	: Projet d'intensification du périmètre irrigué de Baguinéda
PMB	: Projet d'aménagement des plaines du Moyen Bani
PNISA	: Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PPP	: Partenariat Public-Privé
PRESA-DCI	: Projet de renforcement de la sécurité alimentaire par le développement des cultures irriguées
UE	: Union Européenne
USAID	: Agence des États-Unis pour le Développement International

## FICHE DE PROJET

Fiche du client

---

**EMPRUNTEUR :** République du Mali  
**ORGANE D'EXECUTION :** Ministère du Développement Rural

Plan de financement

---

Source	Montant	Instrument
GAFSP	37,21 millions d'USD	Don
FAD	3,00 millions d'UC	Prêt
FSN	10,00 millions d'USD	Prêt
Gouvernement	3,53 millions d'UC	-
Bénéficiaires	0,22 million d'UC	-
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>37,40 millions d'UC</b>	

Principales informations sur le financement de la BAD

---

<b>Monnaie du prêt FAD</b>	UC
Type d'intérêts	Sans objet
Marge du taux d'intérêt	Sans objet
Commission d'engagement	0,5% sur portion non décaissée
Autres frais	0,75% (commission de service)
Echéance	40 ans
Différé d'amortissement	10 ans
<b>Monnaie du prêt FSN</b>	USD
Type d'intérêts	Sans objet
Marge du taux d'intérêt	Sans objet
Commission d'engagement	0,5% sur portion non décaissée
Autres frais	0,75% (commission de service)
Echéance	15 ans
Différé d'amortissement	5 ans
TRE (scénario de base)	26%
VAN	15,174 milliards de F.CFA

Durée – principales étapes (prévues)

---

Approbation de la note conceptuelle	mai 2014
Approbation du projet	septembre 2014
Entrée en vigueur	décembre 2014
Dernier décaissement	31 décembre 2019
Achèvement	1 <sup>er</sup> semestre 2020
Dernier remboursement (prêt FAD)	décembre 2064
Dernier remboursement (prêt FSN)	décembre 2034

## RESUME DU PROJET

**Aperçu général du projet :** Le Projet d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Koulikoro (PReSAN-KL), d'une durée de cinq ans, bénéficie d'un don de 37,21 millions d'USD du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP). Il cible six sites hydro-agricoles de la région de Koulikoro qui ont fait l'objet de diagnostics participatifs ainsi que d'études d'avant-projet détaillées, en liaison étroite avec l'Office de développement de la haute vallée du Niger (OHVN) et l'Office du périmètre irrigué de Baguinéda (OPIB). Le PReSAN-KL contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté d'environ 178.000 personnes, en ciblant de façon prioritaire les femmes et les petits exploitants, et en s'appuyant sur une meilleure maîtrise de l'eau et un accès sécurisé au foncier à partir de petits périmètres irrigués, de bas-fonds aménagés et de jardins maraîchers féminins. Les interventions identifiées ciblent un accroissement des productions agricoles (10.600 tonnes de riz et 20.300 tonnes de maraîchage additionnelles), grâce à une valorisation des eaux de surface, à la création de pôles de développement impliquant les acteurs privés, à une meilleure organisation des producteurs, et à une attention spécifique apportée au développement des chaînes de valeur. Les activités seront conduites par l'OHVN et l'OPIB, tandis que la coordination sera assurée par le Ministère du développement rural à travers une cellule commune à un autre projet financé par la Banque, à savoir le PRESA-DCI.

**Evaluation des besoins :** La population rurale au Mali souffre régulièrement de déficit nutritionnel qui était de 43,6% en 2010. La réalisation de nouveaux aménagements hydro-agricoles en zone OHVN et la consolidation d'infrastructures d'irrigation existantes au niveau du périmètre de l'OPIB, grâce à leur relative proximité à la capitale, offrent une opportunité d'approvisionnement de la ville en produits vivriers. L'intervention du projet dans la région de Koulikoro contribuera aussi à pallier les déficits prévisionnels de production des régions Nord du pays affectées par la crise sécuritaire. La mise en place et la consolidation d'aménagements hydro-agricoles dans des plaines délaissées constitueront des opportunités pour la création d'emplois et le développement de services adaptés impliquant le privé.

**Valeur ajoutée pour la Banque :** Le Mali s'est résolument engagé à accroître et à sécuriser la production agricole par le développement de l'irrigation. Dans cette orientation, la Banque a notamment financé durant la dernière décennie les projets PMB, PAPIM et PIB qui ont permis d'accroître la sécurité alimentaire, de dynamiser l'économie locale et de sécuriser les productions agricoles en les rendant moins dépendantes des aléas climatiques. C'est fort de cette expérience, et dans la continuité et complémentarité des projets en cours PDI-BS et PRESA-DCI, que le gouvernement du Mali a choisi la Banque pour l'accompagner dans l'élaboration d'une requête et l'obtention d'un don auprès du GAFSP.

**Gestion des connaissances :** Afin de garantir la durabilité des infrastructures développées, le projet s'attachera, en étroite collaboration avec les offices, à capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion et d'entretien des périmètres irrigués, de maîtrise de l'eau, de sécurisation du foncier et d'organisation des usagers. Le développement des chaînes de valeur, en partenariat avec des prestataires publics et privés spécialisés, permettra aux bénéficiaires d'assimiler des technologies vertes et novatrices. Le PReSAN-KL permettra aussi à des jeunes et des femmes regroupés au sein de groupements d'intérêt économique, de développer des capacités techniques et entrepreneuriales et d'accéder à des opportunités d'emplois. Le projet contribuera aussi à la professionnalisation des deux offices et du ministère concernés, à travers le renforcement des capacités du personnel, dans de nombreux domaines y compris transversaux (genre, nutrition, agribusiness, etc.). Le projet appuiera aussi la réflexion sur la transformation de l'agriculture malienne, à travers l'appui aux études de développement des chaînes de valeurs, ainsi que le montage et l'opérationnalisation des agropoles de développement rural et périurbain (ADRU), avec en particulier, des interventions à titre pilote au niveau de l'ADRU « Koulikoro/Péri urbain Bamako ».

## CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

**Mali - Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Koulikoro (PReSAN-KL)**

**But du projet :** Accroissement sur une base durable de la production et de la productivité des filières rizicoles et horticoles ainsi que des revenus des populations cibles par la maîtrise de l'eau et la valorisation des produits.

CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur	Situation de référence	Cible		
IMPACT	La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée et la pauvreté réduite	Taux de pauvreté national Malnutrition des moins de cinq ans	Données nationales : 42,7 % (2012) 12,7% (MAG), 38% (MCG)	Objectifs globaux nationaux : 34,5% en 2024 10% (MAG), 28% (MCG)	Rapports nationaux, INS, Ministère santé, enquêtes nutrition	Risque sécuritaire lié à la crise au Nord Mali
	Production agricoles augmentées et diversifiées dans la zone d'intervention  Revenus des femmes et hommes agriculteurs augmentés au niveau des sites	Production de riz paddy et de légumes  Principaux revenus tirés des exploitations :  R1: Producteur riz (FCFA/ha/an) R2: Producteur oignon/échalote riz (FCFA/ha/an) R3: Producteur tomate (FCFA/ha/an) R4: Transformateur (FCFA/an) R5: Commerçant (FCFA/an)	1.300 kg/ha de riz paddy (sites OHVN), 13.500 kg/ha de tomate et 21.000 kg/ha d'oignon / échalote en 2013  R1: 26.144 R2: 948.530 R3: 1.059.255 R4: 345.000 R5: 500.000	4.250 kg/ha de riz paddy, 28.000 kg/ha de tomate et 30.000 kg/ha d'oignon / échalote en 2019  R1 : 149.715 R2 : 3.333.188 R3 : 3.096.013 R4 : 650.000 R5 : 845.000	Rapports ECP  Rapports OHVN et OPIB  Enquêtes d'effets	Risque atténué par la tenue effective des élections présidentielles et législatives et par l'appui des PTFs pour la reprise économique
PRODUITS	<b>A- Développement des infrastructures</b> <b>A1 Aménagements hydro-agricoles</b>					
	1.1. Aménagement des périmètres de Balanzan, Figuiratomo, Coursalé et Séguéla	1.1 Superficie PI aménagée et valorisée	1.1 0	1.1 1.256 ha (30% F et J)	Rapports d'activités de l'OPIB et de l'OHVN	<u>Risques</u>  - Faibles capacités des acteurs ruraux les plus vulnérables
	1.2. Aménagement du bas-fond de Faragoué	1.2 Superficie BF aménagée et valorisée	1.2 0	1.2 50 ha (30% F et J)		
	1.3. Revêtement canaux primaires et secondaires du périmètre de Baguinéda	1.3 Km de canaux revêtus à Baguinéda	1.3 10,5 km/30 km (1 <sup>er</sup> ) 0 km/56,7 km (2 <sup>nd</sup> )	1.3 22,5/30 km (1 <sup>er</sup> ) 56,7 km/56,7 km (2 <sup>nd</sup> )		
	1.4. Aménagement de jardins maraîchers	1.4 Superficie de jardins aménagée et valorisée	1.4 0	1.4 18 ha (100% F)	Contrats signés	<u>Mesures d'atténuation</u>  - Démarche participative engagée
	1.5. Valorisation de bas-fonds à la demande	1.5 Superficie de bas-fonds valorisée	1.5 0	1.5 1.000 ha (30% F)		
	<b>A2 Infrastructures de commercialisation</b>				Rapports des bureaux de contrôle	- Recours à des ONG et opérateurs qualifiés pour assurer le renforcement de capacités
	1.6. Construction de magasins de stockage	1.6 Nombre magasins stockage construits	1.6 0	1.6 5 magasins (avec bloc F)		
	1.7. Construction de cases conservation oignons	1.7 Nombre de cases construites/ opérationnelles	1.7 0	1.7 3 cases		
	1.8. Aménagement de marchés	1.8 Nombre de marchés améliorés	1.8 0	1.8 9 marchés (étales pour F)		
	1.9. Aménagement de centres polyvalents	1.9 Nombre centres construits et opérationnels	1.9 0	1.9 5 centres (>50% F)	Rapports d'activités du projet	- Dispositifs d'intégration aux chaînes de valeur mis en œuvre
	1.10. Confortement de l'abattoir de Sabalibougou	1.10 Travaux confortatifs abattoir réalisés	1.10 0	1.10 1 confortement		
	<b>A3 Infrastructures de désenclavement</b>					
	1.11. Réhabilitation de tronçons de pistes	1.11 Km pistes d'accès aux PI OHVN réhabilitées	1.11 0	1.11 37 km		
	1.12. Réhabilitation pistes périmètre Baguinéda	1.12 Km pistes PI Baguinéda réhabilitées	1.12 0	1.12 60 km		
<b>A4 Infrastructures socio-économiques de base</b>						
1.13. Amélioration CSCOM, dispensaires	1.13 Nbre CSCOM améliorés, cases construites	1.13 0	1.13 2 CSCOM, 9 cases de santé			
1.14. Construction salles de classe	1.14 Nombre salles de classe construites	1.14 0	1.14 9 salles de classe			
1.15. Réalisation de forages pour l'AEP	1.15 Nombre de forages réalisés	1.15 0	1.15 25 forages			



	<b>B- Développement des chaînes de valeur</b> <b>B1 Mise en valeur des exploitations</b> 2.1 Actions de vulgarisation et d'appui-conseil 2.2 Accès aux intrants et semences améliorées 2.3 Appui à l'équipement agricole 2.4 Activités de recherche développement <b>B2 Renforcement des capacités</b> 2.5 Actions d'alphabétisation fonctionnelle 2.6 Structuration et organisation des OP 2.7 Renforcement OHVN, OPIB, MDR, etc. 2.8 Equipement centres polyvalents 2.9 Renforcement CSCOM/écoles/AEP <b>B3 Appui transformation et commercialisation</b> 2.10 Développement des unités de transformation 2.11 Appuis à la mise en marché des produits 2.12 Appui à l'organisation des filières <b>B4 Appui à l'entrepreneuriat agricole</b> 2.13 Promotion des innovations techniques 2.14 Promotion d'AGR porteuses 2.15 Développement de PPP 2.16 Appui à l'installation/formation de jeunes <b>B5 Activités d'appui à la santé et la nutrition</b> 2.17 Elargissement dispositif dépistage VIH/SIDA 2.18 Appui mise en place de cantines scolaires 2.19 Démonstration culinaires et équipements 2.20 Activités d'IEC maladies hydriques et autres	2.1 Nombre de producteurs encadrés 2.2 Pourcentage d'accès aux intrants de qualité 2.3 Pourcentage d'UPA équipées 2.4 Nombre tests variétaux réalisés 2.5 Nombre de personnes alphabétisées 2.6 Nombre d'OP structurées 2.7 Nombre de staff formés 2.8 Nombre centres polyv. construits et équipés 2.9 Nombre de personnes formées 2.10 Nombre d'UT construites et équipées 2.11 Système information marchés renforcé 2.12 Nombre de faitières mises en place 2.13 Nombre d'innovations techniques diffusées 2.14 Nombre d'initiatives AGR développées 2.15 Nombre de PPP développés 2.16 Nombre de jeunes formés et installés 2.17 Nombre de points de dépistage 2.18 Nombre de cantines mises en place 2.19 Nombre démonstrations culinaires effectuées 2.20 Nombre personnes formées techniques IEC	2.1 Moins de 100 2.2 <5% 2.3 <10% 2.4 0 2.5 0 2.6 0 2.7 0 2.8 0 2.9 0 2.10 0 2.11 0 2.12 0 2.13 0 2.14 0 2.15 0 2.16 0 2.17 0 2.18 0 2.19 0 2.20 0	2.1 1.500 producteurs (30% F) 2.2 >50% (30% aux F) 2.3 >25% (dont dotations aux F) 2.4 100 tests 2.5 1.500 personnes (50% F) 2.6 150 OP (30% F) 2.7 100 pers 2.8 25 centres appuyés (60% F) 2.9 400 personnes (50% F) 2.10 Au moins 25 UT 2.11 1 SIM 2.12 > 6 faitières 2.13 Au moins 5 innovations 2.14 Au moins 20 AGR (50% F) 2.15 Au moins 3 PPP 2.16 750 formés, 150 installés 2.17 6 points de dépistage 2.18 6 cantines (gérées par F) 2.19 au moins une par mois (F) 2.20 300 pers. (80% F)	Rappports d'activités de l'OPIB et de l'OHVN Contrats signés Rappports des prestataires et partenaires Rappports d'activités du projet	<u>Risques</u> - Conflits entre agriculteurs/éleveurs  <u>Mesures d'atténuation</u> - Organisation concertée de l'espace agro-pastoral, création de points d'eau et de couloirs de passage pour le bétail
	<b>C- Gestion du Projet</b> 3.1 Activités d'acquisition menées 3.2 Activités du projet déroulées 3.3 Gestion financière assurée 3.4 Suivi évaluation exécuté 3.5 Prise en considération du genre assurée	3.1 PPM tenu et respecté 3.2 Taux de décaissement conforme 3.3 Rapports d'audit produits 3.4 Système de SE opérationnel 3.5 Promotion genre assurée	3.1 élaboré (sept 2014) 3.2 0% (sept 2014) 3.3 cabinet recruté (2015) 3.4 en place (début 2015) 3.5 impulsée (fin 2014)	3.1 PPM à jour et respecté 3.2 environ 20% par an 3.3 5 rapports d'audit validés 3.4 à jour durant l'exécution 3.5 données désagrégées disponibles	PPM Système SAP Rapports d'audit Rapports d'activités Aide-mémoire missions	<u>Risques</u> - Retards dans l'exécution  <u>Mesures d'atténuation</u> - Recrutement ECP commune au PRESA-DCI, Implication offices, AAA, MOD, assistance de MLFO
ACTIVITES	<b>COMPOSANTES</b>			<b>RESSOURCES</b>		
	Composante 1 : Développement des infrastructures Composante 2 : Développement des chaînes de valeur Composante 3 : Gestion du Projet			<u>Sources de financement</u> Composante 1 : 26,11 M. UC Composante 2 : 9,87 M. UC Composante 3 : 1,43 M. UC GAFSP (don) : 24,15 M. UC FAD (prêt) : 3,00 M. UC FSN (prêt) : 6,49 M. UC GVT/Bénéf. : 3,76 M. UC <b>TOTAL : 37,40 M. UC</b>		

## Calendrier d'exécution du projet

	Année Trimestre	2014		2015				2016				2017				2018				2019			
		T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1			
<b>1 ACTIVITES INITIALES</b>																							
<i>Négociations et Approbation des prêts FAD et FSN et du don GAFSP</i>		■																					
<i>Signature accords de prêt et don, satisfaction 1<sup>er</sup> décaissement</i>			■																				
<i>Publication de l'Avis général sur les acquisitions</i>			■																				
<b>2 ACTIVITES DE MISE EN PLACE DE L'ECP</b>																							
<i>Recrutement personnel de l'ECP et désignation personnel des offices</i>		■																					
<i>Mission de lancement commune PreSAN/PRESA-DCI</i>																							
<i>Actions anticipées d'acquisition</i>		■	■																				
<i>Conventions avec les 2 offices et les structures partenaires</i>				■																			
<b>3 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES</b>																							
<i>Signature de la convention AGETIER pour la MOD et protocole DNGR</i>				■																			
<i>Recrutement des bureaux de contrôle et des entreprises</i>				■	■																		
<i>Réalisation des nouveaux périmètres hydro-agricoles</i>					■																		
<i>Revêtement des canaux secondaires et du canal primaire de Baguinéda</i>					■	■																	
<i>Aménagement et valorisation des bas-fonds à la demande</i>					■	■																	
<i>Construction infrastructures de stockage et de commercialisation</i>					■	■																	
<i>Réhabilitation des pistes rurales</i>					■	■																	
<i>Réalisation des infrastructures sociales</i>					■	■																	
<i>Actions de protection de l'environnement</i>																				■			
<b>4 DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR</b>																							
<i>Activités de mise en valeur des exploitations</i>				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
<i>Renforcement des capacités</i>				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
<i>Appui à la transformation et la commercialisation</i>				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
<i>Appui à l'entreprenariat agricole</i>				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
<i>Signature des protocoles avec Plan Mali et DNS</i>				■																			
<i>Activités d'appui à la santé, à la nutrition et à l'éducation</i>				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
<b>5 GESTION DU PROJET</b>																							
<i>Mise en place système comptable et manuel procédures</i>		■																					
<i>Activités de gestion, de suivi-évaluation et de communication</i>		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
<i>Audit annuel des comptes</i>								■	■					■	■					■			
<i>Evaluation d'impact et de revue à mi-parcours</i>										■	■												
<i>Rapport d'achèvement Banque et Gouvernement</i>																				■			

**MALI**  
**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**  
**ET NUTRITIONNELLE DANS LA RÉGION DE KOULIKORO (PreSAN-KL)**  
**RAPPORT D'ÉVALUATION**

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition *de prêt de 10 millions d'USD du FSN, un prêt de 3 millions d'UC du FAD, et d'un don de 37,21 millions d'USD du GAFSP*, à la République du Mali, pour le financement du Projet d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Koulikoro (PreSAN-KL).

## **I – ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION**

### **1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays**

Suite au coup d'État intervenu au Mali le 22 mars 2012, la Banque a approuvé en mai 2013 la stratégie d'appui à la gestion de la transition 2013-2014 dont l'objectif principal est de contribuer à renforcer la résilience des populations vulnérables affectées par la crise et de jeter les bases d'une reprise plus solide de l'économie. Le PreSAN a été inscrit dans les opérations retenues et s'aligne parfaitement avec ces priorités stratégiques, tout comme avec la stratégie décennale de la Banque 2013-2022 et sa préoccupation transversale « sécurité alimentaire ». Il est également conforme au CSCRP 2012-2017 du Mali et à son axe 1 : « promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus ». Le projet est aussi en harmonie avec les documents de politiques qui régissent le secteur agricole au Mali, à savoir : (i) la Loi d'Orientation Agricole (2006) ; (ii) la Politique de Développement Agricole (2013), assortie du Programme national d'investissement du secteur agricole (PNISA) et son programme prioritaire le PNIP-SA ; et (iii) la Stratégie Nationale pour le Développement de l'Irrigation (SNDI) et aussi le Plan national d'irrigation de proximité 2012-2021. Il s'intègre aussi dans la dynamique initiée en 2013 par le gouvernement, pour la promotion d'agropoles de développement rural et péri urbain (ADRU) devant à terme assurer la transformation de l'agriculture malienne.

### **1.2 Justification de l'intervention de la Banque**

Le secteur agricole au Mali est confronté à un certain nombre de contraintes, notamment le manque d'infrastructures, l'insuffisante maîtrise des eaux, et la faible valorisation des produits. La population rurale souffre régulièrement de déficits nutritionnels qui étaient de 43,6% en 2010. La réalisation de nouveaux aménagements hydro-agricoles en zone OHVN (1.306 ha), la valorisation de 1.000 ha de bas-fonds et la consolidation d'infrastructures d'irrigation existantes au niveau du périmètre de l'OPIB (3.000 ha), grâce à leur relative proximité à la capitale, offrent une opportunité d'approvisionnement de la ville en produits vivriers. L'intervention du projet dans la région de Koulikoro, peu pourvue en périmètres irrigués malgré un fort potentiel, contribuera aussi à pallier les déficits prévisionnels de production des régions Nord du pays affectées par la crise sécuritaire. Le Mali s'est résolument engagé à accroître et sécuriser la production agricole par le développement de l'irrigation. Dans cette orientation, la Banque a notamment financé durant la dernière décennie les projets PMB, PAPIM et PIB qui ont permis d'accroître la sécurité alimentaire, de dynamiser l'économie locale et de sécuriser les productions agricoles en les rendant moins dépendantes des aléas climatiques. C'est fort de cette expérience, et dans la continuité des projets en cours PDI-BS et PRESA-DCI, que le gouvernement du Mali a choisi la Banque pour formuler une requête de financement auprès du GAFSP, et l'accompagner dans le processus d'élaboration et d'exécution du projet.

### 1.3 Coordination de l'aide

Les PTF au Mali disposent de mécanismes de concertation et de coordination structurés à trois niveaux : (i) niveau global (Troïka), (ii) niveau sectoriel et thématique, et (iii) niveau autour de sous-secteurs. La Banque est particulièrement active dans le domaine de la coordination et de l'harmonisation. Elle a été chef de file puis membre de la Troïka de 2010 à 2012, dirige actuellement le groupe Economie/Finance (constitué des sous-groupes statistiques et secteur privé) et codirige avec l'UE le groupe Infrastructure. La Banque participe activement aux travaux du groupe thématique « Economie agricole et rurale », qui assure la coordination des activités liées au développement du secteur rural. Elle est fortement impliquée dans le sous-groupe « Irrigation », le sous-groupe « Elevage et pêche » et le sous-groupe « Sécurité alimentaire ». La BM, la BAD, le FIDA, la Coopération Allemande, la BID, la coopération belge et l'UE sont les principaux partenaires financiers du secteur rural. Les interventions de la Banque dans le secteur rural au Mali accordent une large part à la réalisation des infrastructures structurantes et au développement des chaînes de valeur. La Banque vient en deuxième position avec une contribution de 12,7% du financement extérieur du secteur développement rural. La coopération instaurée entre la Banque et les autres PTF, grâce au Bureau de la Banque au Mali (MLFO), favorise les échanges de bonnes pratiques et les synergies. Dans le cadre du projet PReSAN-KL, les complémentarités seront entretenues et développées dans la région de Koulikoro avec les interventions de la coopération Belge dans le maraîchage et l'élevage, et avec l'ONG Plan international pour les aspects sociaux.

Secteur ou sous-secteur*	PIB	Importance Exportations	Main-d'œuvre
[Secteur primaire]	[38,4%]	30%	80%
Parties prenantes – Dépenses publiques (programmes ou projets en cours)			
Gouvernement	Bailleurs de fonds	Montants (milliards FCFA)	
204 milliards FCFA (estimation en fin 2013)	<i>Banque Mondiale</i>	95,8	
	<i>BAD</i>	78,2	
	<i>FIDA</i>	44,6	
	<i>Allemagne/KFW/GTZ</i>	42,3	
	<i>BID</i>	34,8	
	<i>Belgique</i>	26,7	
	<i>UE</i>	19,7	
	<i>BOAD</i>	17,5	
	<i>Fonds saoudien</i>	14,4	
	<i>Canada</i>	13,4	
	<i>Danemark</i>	13,2	
	<i>Autres</i>	55,8	
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques		Oui	
Existence d'un programme sectoriel global		En cours de préparation	
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide		Membre	

Source : Cellule de Planification et de Statistique du secteur du Développement rural CPS-SDR 31/12/2013

## II – Description du projet

### 2.1 Composantes du projet

Tableau 2.1 : Composantes du projet

<i>Composantes</i>	<i>Description</i>
<p><b>Composante 1 :</b> Développement des infrastructures : 26,11 MUC (69,8 %)</p>	<p>Les activités intégrées à cette composante viseront à développer, de façon participative et durable, des infrastructures agricoles destinées à favoriser l'accroissement des productions végétales, leur sécurisation, leur commercialisation et leur consommation. Le projet prévoit ainsi d'aménager 4 nouveaux périmètres irrigués (1.256 ha : Balanzan, Figuiratomo, Koursalé et Séguéla), d'aménager un bas-fonds à Faragoué (50 ha), de sécuriser le transport de l'eau au niveau du périmètre irrigué de Baguinéda (3.000 ha), de mettre en place des jardins maraîchers pour les femmes (18 ha), de valoriser des sites de bas-fonds (1.000 ha), et de développer diverses infrastructures pour le stockage, la transformation et la vente des produits agricoles. Des interventions ciblées seront menées de façon complémentaire dans le domaine des infrastructures sociales (eau potable, santé, éducation), au niveau des sites hydroagricoles. Pour chacune des infrastructures à réaliser, afin d'en assurer la pérennisation, un fonds d'entretien sera constitué par les exploitants et géré par un comité encadré par le Projet. Le PReSAN-KL œuvrera aussi pour le désenclavement des zones de production, en réhabilitant des tronçons de pistes prioritaires, et pour la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique (reboisements, etc.).</p>
<p><b>Composante 2 :</b> Développement des chaînes de valeur 9,87 MUC (26,4%)</p>	<p>Cette composante visera à renforcer les dispositifs de vulgarisation, d'appui-conseil, d'organisation des producteurs, de transformation et de mise en marché des produits. Il s'agira notamment de renforcer les capacités des institutions publiques, privées et communautaires du secteur agricole pour assurer une gestion efficiente des infrastructures et des filières de production concernées. Le projet appuiera aussi tous les maillons des chaînes de valeur, en aidant les producteurs à moderniser leur système d'exploitation et à mieux les lier aux marchés. Un accent particulier sera mis sur le développement du secteur privé à travers des contractualisations entre acteurs des filières, des formations, un appui institutionnel, l'accompagnement de la dynamique nationale « agropole », le soutien aux initiatives PPP, la promotion de GIE et un accès facilité aux mécanismes initiés par le gouvernement pour l'emploi des jeunes. Le projet développera des actions spécifiques de genre pour promouvoir les intérêts stratégiques des femmes (foncier, leadership dans les structures de gestion des ressources communautaires, intrants, équipements et infrastructures tenant compte des besoins spécifiques des femmes, AGR, etc.) et améliorer les conditions de vie des populations des sites concernés (santé, nutrition, éducation, alphabétisation, eau potable, etc.). Dans le cadre de l'amélioration de la nutrition, le projet encouragera la diversification alimentaire à travers l'aménagement de jardins maraîchers et l'exploitation de 50% des PI en contre saison pour les cultures maraîchères. Le projet assurera l'appui/renforcement des CSCOM et cases de santé en matériel et ressources humaines pour la lutte contre la malnutrition.</p>
<p><b>Composante 3 :</b> Gestion du Projet 1,43 MUC (3,8%)</p>	<p>Cette composante comporte l'ensemble des activités de coordination et de suivi du projet dont celles relatives à la gestion administrative et financière. Elle sera conduite par le MDR (ECP, OHVN, OPIB) et visera à assurer une conduite efficace du Projet, centrée sur le suivi-évaluation des résultats et des impacts, et accordant une attention particulière à l'intégration transversale du genre.</p>

### 2.2 Solutions techniques retenues et alternatives étudiées

2.2.1 Les solutions techniques retenues reposent sur les critères et normes techniques permettant d'assurer au mieux la durabilité des investissements consentis et une bonne appropriation par les bénéficiaires. Elles ont également pris en compte les leçons issues de réalisations similaires, en se basant sur des modes de conception adaptés aux conditions locales. Le projet envisage, pour la durabilité des investissements, le revêtement des canaux primaires et secondaires des réseaux d'irrigation pour réduire les pertes d'eau par infiltration et améliorer la gestion. La valorisation des bas-fonds tirera profit de l'expérience acquise par le Mali en matière d'irrigation de proximité et de diffusion du riz NERICA par l'utilisation et la diffusion de semences améliorées.

## 2.2.2 Le tableau suivant récapitule les alternatives étudiées et les raisons de leur rejet :

*Tableau 2.2 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet*

<b>Solution de substitution</b>	<b>Brève description</b>	<b>Causes du rejet</b>
Revêtement du secteur amont du canal primaire du périmètre irrigué de Baguinéda	Revêtir par des parois en béton des sections amont dont certaines sont évasées et envahies par la végétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rentabilisation non optimale des investissements, tenant compte des difficultés techniques de réalisation au droit de certains secteurs amont.</li> <li>• Choix exprimé par les producteurs de privilégier le revêtement du secteur aval.</li> </ul>
Valorisation de bas-fonds dans plusieurs régions du Mali	Valoriser des bas-fonds rizicoles à la demande, au niveau de plusieurs régions du Mali	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispersion des activités du PReSAN-KL risquant de nuire à l'efficacité globale et rendant difficile la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain.</li> <li>• Souci global de concentrer les activités du projet à l'échelle d'une seule région.</li> </ul>
Mise en place d'une équipe au sein du MDR, pour la seule coordination du PReSAN-KL	Recruter et mettre en place une équipe uniquement dédiée à la gestion du PReSAN-KL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt d'utiliser une équipe commune à deux projets financés par la Banque (PRESA-DCI et PReSAN-KL), selon un dispositif institutionnel semblable associant étroitement les offices.</li> <li>• Souci d'éviter des duplications, de rationaliser l'utilisation des ressources et d'assurer une cohérence d'ensemble.</li> </ul>

## 2.3 Type de projet

Le PReSAN-KL est une opération d'investissement financée par un don GAFSP, un prêt FAD et un prêt FSN. L'approche projet est à ce stade la plus indiquée, au regard d'un certain nombre de facteurs, notamment la spécificité du GAFSP qui impose de clairement définir les interventions et zones proposées pour le financement.

## 2.4 Coût du projet et dispositif de financement

Le coût total du projet, hors taxes et hors douanes, est estimé à 37,40 millions d'UC (60,4% en devises), dont 24,15 millions d'UC sous forme d'un don du GAFSP (37,21 millions d'USD), 3 millions d'UC d'un prêt du FAD et 6,49 millions d'UC d'un prêt du FSN (10 millions d'USD). Ce coût comprend des provisions pour imprévus physiques (0 à 5%) et pour hausse des prix (3%). La contribution du Gouvernement s'élèvera à environ 3,53 millions d'UC, constituée en partie par le fonctionnement, la maîtrise d'ouvrage déléguée et la réalisation des certaines infrastructures sociales, tandis que les bénéficiaires contribueront à la réalisation de certaines infrastructures (diguettes, canaux tertiaires, reboisement, etc.), en apportant une partie de la main d'œuvre non qualifiée, pour un montant total estimé à 0,22 million d'UC. La répartition des coûts du projet est présentée dans les tableaux ci-dessous, par composantes, par catégories de dépenses et par sources de financement. Un calendrier des dépenses par composantes est également fourni. Le tableau détaillé des coûts du projet et la liste des biens et services sont présentés en annexe B2 du volume 2.

Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composantes

Composantes	Millions FCFA			Millions d'UC			% Dev.
	M. L.	Devises	Total	M.L.	Devises	Total	
Développement des infrastructures	4 562,19	12 672,60	17 234,80	6,14	17,06	23,21	73,5%
Développement des chaînes de valeur	4 555,90	2 037,48	6 593,39	6,13	2,74	8,88	30,9%
Gestion du Projet	733,15	209,32	942,46	0,99	0,28	1,27	22,2%
<b>Total du coût de base</b>	<b>9 851,24</b>	<b>14 919,40</b>	<b>24 770,64</b>	<b>13,27</b>	<b>20,09</b>	<b>33,36</b>	<b>60,2%</b>
Provision aléas d'exécution	175,84	607,88	783,72	0,24	0,82	1,06	77,6%
Provision hausse des prix	977,05	1 245,50	2 222,54	1,32	1,68	2,99	56,0%
<b>Coût total du projet</b>	<b>11 004,13</b>	<b>16 772,77</b>	<b>27 776,90</b>	<b>14,82</b>	<b>22,59</b>	<b>37,40</b>	<b>60,4%</b>

Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégories de dépense

Catégories de dépenses	Millions FCFA			Millions d'UC			% Dev.
	M.L.	Devises	Total	M.L.	Devises	Total	
Travaux	3 860,97	11 628,93	15 489,90	5,20	15,66	20,86	75,1%
Biens	467,07	1 287,56	1 754,63	0,63	1,73	2,36	73,4%
Services	3 193,34	1 866,00	5 059,34	4,30	2,51	6,81	36,9%
Fonctionnement	1 131,07	136,92	1 267,98	1,52	0,18	1,71	10,8%
Personnel	1 198,80	0,00	1 198,80	1,61	0,00	1,61	0,0%
<b>Total du coût de base</b>	<b>9 851,24</b>	<b>14 919,40</b>	<b>24 770,64</b>	<b>13,27</b>	<b>20,09</b>	<b>33,36</b>	<b>60,2%</b>
Provision aléas d'exécution	175,84	607,88	783,72	0,24	0,82	1,06	77,6%
Provision hausse des prix	977,05	1 245,50	2 222,54	1,32	1,68	2,99	56,0%
<b>Coût total du projet</b>	<b>11 004,13</b>	<b>16 772,77</b>	<b>27 776,90</b>	<b>14,82</b>	<b>22,59</b>	<b>37,40</b>	<b>60,4%</b>

Tableau 2.5 : Calendrier des dépenses par composante (en millions d'UC)

Composantes	2015	2016	2017	2018	2019	Total	%
Développement des infrastructures	13,04	12,36	0,42	0,28	0,02	26,11	69,8%
Développement des chaînes de valeur	3,17	2,52	1,79	1,31	1,08	9,87	26,4%
Gestion du Projet	0,31	0,30	0,25	0,25	0,32	1,43	3,8%
<b>Coût total du projet</b>	<b>16,51</b>	<b>15,18</b>	<b>2,46</b>	<b>1,83</b>	<b>1,42</b>	<b>37,40</b>	<b>100%</b>

Tableau 2.6 : Sources de financement (en millions d'UC)

Sources de financement	Coût en M.L.	Coût en devises	Coût total	% Total
Don GAFSP	5,64	18,52	24,15	64,6
Prêt FSN	4,18	2,31	6,49	17,4
Prêt FAD	1,76	1,24	3,00	8,0
Gouvernement	3,02	0,52	3,53	9,5
Bénéficiaires	0,22	0,00	0,22	0,6
<b>Coût total du projet</b>	<b>14,82</b>	<b>22,59</b>	<b>37,40</b>	<b>100 %</b>

## **2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet**

2.5.1 La zone d'intervention du projet concerne les zones d'encadrement de l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) et l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB). La zone OPIB dispose d'un outil de production à travers le périmètre irrigué de Baguinéda. Le périmètre a fait l'objet d'interventions antérieures de la Banque afin d'améliorer l'intensification agricole. Toutefois, il existe encore des besoins d'amélioration de l'outil de production, notamment la mise en état du système d'irrigation (canal principal, réseaux secondaires et tertiaires). L'OPIB, avec sa proximité de Bamako, joue un rôle stratégique dans l'approvisionnement de la capitale en denrées alimentaires (riz et légumes). L'intervention dans la zone de Baguinéda, tout en consolidant les acquis des interventions passées, permettra de renforcer sa capacité d'approvisionnement de la ville de Bamako, d'améliorer le revenu des populations concernées, et de soutenir à titre pilote l'approche « agropole » impulsée par le gouvernement, en ciblant l'ADRU « Koulikoro-Bamako péri urbain ». La zone de l'OHVN est caractérisée par un niveau élevé de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'agriculture pratiquée est essentiellement pluviale malgré le potentiel de terres irrigables existantes. L'encadrement technique offert par l'OHVN donne une très large part à la culture du coton. Il s'agira dans le cadre du PReSAN, de réhabiliter et de mettre en valeur les plaines et bas-fonds existants afin de mieux sécuriser la production agricole vivrière (riz et légumes).

2.5.2 Le projet interviendra principalement au niveau de six sites hydro-agricoles identifiés à l'occasion de la requête adressée au GAFSP, en fonction du potentiel agricole et tenant compte des besoins prioritaires. Ces sites sont administrativement situés dans la région de Koulikoro. Les cercles concernés sont Kangaba (plaines de Balanzan, Faragoué et Figuiratomo), Kati (plaine de Coursalé et périmètre de Baguinéda) et Koulikoro (plaine de Séguéla). Ces sites ont fait l'objet d'études de faisabilité, réalisées par des bureaux d'études (Baguinéda, Figuiratomo et Coursale) et par la direction régionale du génie rural de Koulikoro (Balanzan, Faragoué et Séguéla). La zone du projet est caractérisée par un contraste climatique qui va du climat Nord Guinée (800 et 1200 mm) dans le Mandé, au climat soudanien (600 à 800 mm) dans la zone de Baguinéda et au climat sahélien (moins de 600 mm) dans la zone de Nyamina. La présence du fleuve Niger et de terres fertiles constitue un atout favorable pour l'agriculture. Les bénéficiaires directs du projet sont estimés à près de 53.000 personnes rurales dont la moitié de femmes. Les bénéficiaires indirects, estimé à travers les six communes principales concernées par le projet, représentent environ 178.000 personnes réparties entre 28.000 ménages.

## **2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet**

La formulation du projet découle de tout un processus participatif conduit depuis l'instruction de la requête GAFSP, basé sur de larges concertations avec les femmes et hommes bénéficiaires, les organisations y comprises féminines et s'appuyant sur des données techniques, économiques, sociales, désagrégées, collectées sur le terrain. Cette démarche a permis de concevoir le projet en y intégrant les préoccupations formulées à la base, en tenant compte des leçons des expériences passées et en cours, en favorisant la promotion des meilleures pratiques, et en recherchant la meilleure qualité à l'entrée possible. Cela a permis notamment de prendre davantage en compte les besoins sociaux, de mieux mesurer les renforcements de capacités nécessaires, et d'envisager des synergies et complémentarités avec des actions en cours (secteur privé, secteur social, etc.). Lors de l'atelier de validation du projet organisé en mai 2014, les acteurs locaux, collectivités territoriales et les producteurs ont salué la démarche participative engagée au cours de la formulation du projet et ont



souligné la nécessité de les associer aussi dans la mise en œuvre. C'est dans ce contexte d'intégration de l'ensemble des acteurs locaux qu'a été conçu le projet. Le dispositif opérationnel mis en place et les organes de pilotage du projet favoriseront la poursuite de cette approche participative et inclusive.

## **2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

2.7.1 Le portefeuille du Mali compte actuellement dix opérations actives pour un montant total approuvé de 164,7 millions d'UC (cf. annexe II). Les projets du secteur agricole récemment achevés au Mali ont contribué à améliorer la production (plus de 5.000 ha de nouvelles terres rizicoles, 120 km de pistes rurales réalisées, etc.) et les conditions de vie des populations, et ont permis de tirer des leçons afin de renforcer la gestion et la durabilité des périmètres irrigués : professionnalisation nécessaire des offices, implication et structuration indispensables des OP, prise en compte du foncier, tarification nécessaire de l'eau, intégration des chaînes des valeurs, etc. Les différentes revues de la Banque ont aussi relevé certaines insuffisances notamment au niveau de la qualité à l'entrée, de la mise en place des ECP et d'importants retards dans la passation des marchés. La crise qu'a traversée le pays depuis mars 2012 a aussi pénalisé les taux de décaissement des opérations. Ces préoccupations, ainsi que les leçons tirées des opérations achevées, ont été prises en compte dans la conception du présent projet, en recourant notamment à des structures déjà existantes (exécution confiée à l'OHVN et l'OPIB, coordination assurée par une ECP commune au PRESA/DCI). Le projet s'appuiera sur les résultats probants du projet multinational de diffusion de riz NERICA, clôturé en juin 2011, et poursuivra la diffusion du riz NERICA au niveau de plus de 1.000 ha de bas-fonds sélectionnés. La qualité à l'entrée du projet sera renforcée par la disponibilité d'une bonne partie des études d'APD qui seront consolidées par le recours à l'action anticipée d'acquisition. Le recours aux dispositifs de passation de marché des deux offices et à la maîtrise d'ouvrage déléguée permettront aussi de raccourcir les délais d'acquisition.

2.7.2 De même, les leçons et les recommandations du rapport de l'évaluation de l'assistance de la Banque en matière d'irrigation au Mali et au Ghana de 1990 à 2010 effectuée par OPEV en septembre 2011 ont été prises en compte dans la formulation du projet, notamment pour : (i) privilégier des projets de conception simple et centrés sur des actions prioritaires en matière de réduction de la pauvreté ; (ii) développer des synergies entre programmes de développement et favoriser les échanges d'expériences entre projets ; (iii) cibler des zones d'étendue relativement limitée, pour tenir compte des problèmes d'enclavement (ciblage de la seule région de Koulikoro) ; (iv) intégrer la mise en valeur des infrastructures durant l'exécution du projet pour assister les bénéficiaires à s'approprier les différents ouvrages et démarrer leur exploitation dans de bonnes conditions ; et (v) appuyer le renforcement des capacités des bénéficiaires et le partage d'expériences avec des projets similaires.

## **2.8 Principaux indicateurs de performance**

Le suivi évaluation interne des activités du projet et des indicateurs du cadre logique, sera assuré par le spécialiste en suivi-évaluation de l'ECP, en liaison étroite avec l'ensemble des partenaires associés, dont les deux offices chargés de l'exécution. Un accent particulier portera sur le ciblage des paramètres pouvant être collectés et suivis en interne, et à ceux se rapportant spécifiquement aux femmes (désagrégation systématique des données). A partir de la situation de référence, le suivi couvrira notamment : (i) le niveau des productions (tonnes) et les rendements des cultures (t/ha) ; (ii) l'accroissement des revenus des exploitants, avec une attention particulière à la situation des jeunes et des femmes ; (iii) le nombre d'emplois

créés (installation des jeunes sur les nouveaux périmètres, mise en valeur des bas-fonds, activités d'agribusiness dans le cadre des chaînes de valeur, etc.) ; (iv) le taux de réalisation des infrastructures agricoles ; (v) les superficies bénéficiant de l'irrigation (hectares) ; (vi) l'organisation effective de la formation (nombre de structures et personnes formées, avec prise en compte du genre), (vii) l'implication des femmes dans les instances de décision et encore leur taux d'accès au foncier (pourcentage) ; (viii) les impacts sociaux globaux découlant du projet, dont ceux relatifs à la nutrition, avec une attention aux retombées en direction des groupes vulnérables et des femmes. Des enquêtes de mesures d'impacts seront réalisées périodiquement. L'ensemble des indicateurs retenus pour le projet sera mis en concordance avec ceux retenus à un niveau plus large, dans le cadre du GAFSP et du PNISA par la CPS/SDR. Les différentes missions de supervision, de revue du portefeuille et les rapports d'activités périodiques rendront compte du niveau d'atteinte des indicateurs.

### III – Faisabilité du projet

#### 3.1 Performance économique et financière

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

<i>VAN (scénario de base : taux d'actualisation de 12%)</i>	<i>15,174 milliards de F.CFA</i>
<i>TRE (scénario de base)</i>	<i>26%</i>

**3.1.1 Performance financière :** La rentabilité financière des exploitations a été estimée en faisant la comparaison des résultats d'exploitation dans les situations «avec» et «sans projet», sur la base des prix de marché et une durée de 25 ans, correspondant à la durée optimale d'exploitation des investissements. Les principaux bassins de production concernent 5 sites dans la zone OHVN qui sont Balanzan, Faragué, Coursalé, Figuiratomo et Séguéla, et dans la zone OPIB, le site de Baguinéda. L'analyse a porté sur différents modèles de production : (i) productions rizicoles sur des périmètres aménagés et/ou réhabilités par le projet ; (ii) productions maraîchères également sur des périmètres aménagés (oignon/échalote et tomate). Pour ce qui concerne le riz, qui est la production principale, les rendements additionnels dans la zone OHVN varient entre 2.200 kg/ha et 3.300 kg/ha. Quant à la zone OPIB, le rendement additionnel de riz est de 1.250 kg/ha. Concernant les oignons/échalotes, le rendement additionnel dégagé varie entre 13.500 kg/ha et 15.000 kg/ha en zone OHVN. Dans la zone OPIB, le compte d'exploitation des oignons/échalotes indique un rendement additionnel de l'ordre de 9.000 kg/ha.

**3.1.2** Les revenus nets d'exploitation pour le riz varient entre 123.571 F.CFA/ha et 346.750 F CFA/ha dans la zone OHVN en fonction des sites. Dans la zone OPIB, le revenu net d'exploitation additionnel est de 120.908 F.CFA/ha. Les revenus nets d'exploitation d'un hectare d'oignon/échalote sont estimés entre 2.152.000 F CFA/ha et 2.445.084 F.CFA/ha, et ceux dégagés de la culture de la tomate sont estimés entre 1.159.641 F.CFA/ha et 2.494.995 F.CFA/ha dans l'ensemble de la zone du projet. Ces résultats traduisent un profit de rentabilité justifiant l'investissement. A cet effet, il apparaît clairement que le projet contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à l'allègement de la pauvreté des populations de la zone, et contribuera aussi à l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants.

**3.1.3 Performance économique :** L'analyse économique a été réalisée en utilisant la méthode des prix de référence. En termes de rentabilité économique, le projet affiche un Taux de Rentabilité Economique (TRE) de 26% et une valeur actualisée nette (VAN) de 15,174 milliards de F.CFA, au coût d'opportunité de capital de 12%. Ces résultats sont considérés

comme satisfaisants compte tenu des activités du Projet. Des tests de sensibilité ont été réalisés selon plusieurs hypothèses : (i) une augmentation du coût du projet due à l'augmentation des coûts des infrastructures, des équipements et des activités ; (ii) une diminution des avantages additionnels du projet à cause de la baisse des revenus ou des prix des produits ; et (iii) la conjonction des deux hypothèses mentionnées ci-avant, à savoir l'augmentation des coûts et la diminution des avantages. Les résultats de l'analyse de sensibilité se présentent comme suit : (i) augmentation des dépenses de 10%, TRE = 22,9% ; (ii) diminution des revenus additionnels de 10%, TRE = 22,6% ; (iii) augmentation des coûts de 10% et diminution des recettes de 10%, TRE = 20%. Les hypothèses et calculs détaillés de l'analyse économique et financière se trouvent en annexe B7 du volume 2.

## **3.2 Impact environnemental et social**

**3.2.1 Environnement** : Au vu des impacts négatifs non significatifs pouvant être annihilés par des mesures correctives appropriées, le projet PReSAN-KL a été classé en catégorie environnementale II dans le système de notation de la Banque. Un plan d'atténuation des impacts, partie intégrante du Plan de gestion environnemental et social (PGES) élaboré, sera mis en œuvre dans le cadre du Projet, pour un montant de 990.000 UC incluant des mesures de sauvegardes et les infrastructures sociales. La surveillance environnementale sera conduite par la DNACPN qui a autorité en la matière et qui dispose de représentations au niveau régional. Pour le suivi du PGES, il sera mis en place au niveau des deux zones (OHVN et OPIB), un comité de suivi animé par chaque office, avec pour chacun un point focal, et rassemblant notamment des représentants des services techniques et communes concernés. Le plan d'atténuation portera essentiellement sur les risques environnementaux liés aux travaux d'aménagement hydro-agricole et de réhabilitation des pistes (terrassements, poussière, nuisances de chantier, réduction du couvert végétal, etc.), et à l'exploitation des périmètres (utilisation des intrants agrochimiques, développement des maladies d'origine hydrique, etc.). Il est à signaler que les travaux d'aménagement seront exécutés selon les normes environnementales internationales et après un engagement des populations bénéficiaires à s'organiser pour en assurer la gestion et l'entretien, en collaboration avec l'OHVN et l'OPIB.

**3.2.2** En plus du plan d'atténuation des impacts, il sera mis en œuvre un programme de bonification des impacts positifs qui sont (i) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) la création d'emplois temporaires et permanents, (iii) la recharge de la nappe et le verdissement des abords propices à la diversité ornithologique, (iv) l'accroissement et la diversification des revenus, (v) l'amélioration des conditions de vie, et (vi) la consolidation de la cohésion sociale à travers l'intégration du genre, l'organisation des bénéficiaires et l'appui à la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Au cours des travaux, les principales mesures d'atténuation consisteront à faire appliquer les prescriptions techniques spécifiques prévues dans les DAO : arrosage des pistes de chantier, gestion des déchets, information et sensibilisation, mesures de sécurité et d'hygiène, remise en état des zones d'emprunt, etc. Durant l'exploitation, il est prévu de compenser les pertes de végétation par des reboisements. Des sensibilisations seront organisées pour réduire les risques dus à la toxicité des produits chimiques. Des actions d'IEC et de distribution de moustiquaires seront également menées pour réduire les risques liés à la santé, en même temps que seront réalisées des infrastructures sociales complémentaires (santé, éducation, eau potable).

**3.2.3 Changements climatiques** : Le Mali, pays sahélien, est caractérisé par une forte variabilité aussi bien spatiale que temporelle des paramètres climatiques, notamment des précipitations. Cette situation est à l'origine de déficits pluviométriques récurrents se traduisant par des sécheresses intenses. La variabilité et les changements climatiques ont des

effets néfastes sur la production agricole du Mali. Dans la perspective de devenir une puissance agricole, la réduction des impacts de la variabilité et des changements climatiques sur les systèmes de production et la sécurité alimentaire, constitue l'un des défis majeurs que le développement de l'agriculture malienne entend relever. Le projet constitue en lui-même une des mesures d'adaptation préconisée dans la stratégie d'adaptation du Mali aux changements climatiques inscrite dans le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Mali (juillet 2007) et la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC-2011), car il permet de mieux gérer les ressources en eaux, sources de vie et de revenus pour les populations affectées.

3.2.4 La conception technique des périmètres irrigués rizicoles, avec des endiguements périphériques, permet l'adaptation aux différentes crues qui pourraient survenir. Les émissions de méthane (gaz à effet de serre) liées à la pratique de la riziculture sont de faible ampleur selon l'inventaire des gaz à effet de serre produit par le Mali. Ces émissions seront atténuées par les bonnes pratiques de gestion des terres. D'une manière générale, compte tenu de la dimension modeste des ouvrages, la contribution du projet au réchauffement global de la planète sera très négligeable. Toutefois, au regard du climat local, sa mise en œuvre constituera une forme de lutte contre l'avancée de la désertification dans les zones d'intervention. Au plan des changements climatiques locaux, la présence de plans d'eau (bas-fonds, canaux, etc.), le développement de plantations diverses et la régénération de la végétation à travers les bosquets villageois auront une influence bénéfique sur la température et l'humidité autour des périmètres et zones aménagés.

3.2.5 **Genre** : Le PReSAN-KL vise des résultats concrets pour juguler les inégalités et disparités de genre existantes dans la zone du projet en matière d'accès et de contrôle des ressources productives, des facteurs de production ainsi que concernant les capacités et compétences techniques, organisationnelles et de gestion des femmes. Pour réduire les écarts de production entre exploitants et exploitantes, le projet prévoit l'attribution des terres aménagées en exploitation de parcelles aux femmes (692 ha), l'aménagement et la réhabilitation de périmètres maraichers (18 ha), l'accès facilité aux équipements agricoles, l'appui à l'élargissement du crédit agricole dans les villages et l'intégration des femmes dans la gestion des nouvelles infrastructures (magasins, centres polyvalents, plateformes multifonctionnelles, marchés, etc.). De même, le projet appuiera le renforcement des capacités techniques des productrices notamment par l'alphabétisation fonctionnelle (750 femmes), les formations en gestion, et l'appui conseil sur les techniques du maraichage, de transformation et de commercialisation. Le projet contribuera aussi à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base des jeunes filles dans la zone du projet, tenant compte de contextes spécifiques, tels que les mariages et grossesses précoces.

3.2.6 Le projet appliquera une discrimination positive en faveur des femmes et des groupes vulnérables, partout où les traditions locales auront tendance à les exclure des instances décisionnelles ou de certains bénéficiaires. Le projet contribuera à promouvoir l'organisation des femmes et assurera la formation de leurs membres dirigeants en gestion coopérative, en leadership et en gestion administrative et financière. Un suivi rapproché sera fait de la participation équitable des femmes à la gestion ainsi qu'aux bénéficiaires. Le projet contribuera donc au renforcement de l'autonomisation économique et du pouvoir de décision des femmes, ce qui leur donnera une meilleure visibilité sociale et renforcera leur statut. L'amélioration de la desserte en eau potable, le recul de l'exode rural, dont celui des jeunes filles et garçons, un meilleur accès aux services de crédit grâce aux actions d'intermédiation et à la promotion d'initiatives communautaires, sont d'autres bénéficiaires qui vont être engendrés par le PReSAN-

KL en faveur des femmes et des couches vulnérables. Un montant total de plus de 1,6 millions d'UC a été alloué pour les activités spécifiques de promotion du genre.

3.2.7 Au niveau institutionnel, le projet renforcera les capacités des agents de l'OHVN et de l'OPIB pour la sensibilisation, notamment les commissions de gestion des aménagements, sur la question de l'octroi des quotas (30%) des terres aménagées aux femmes et aux jeunes, et de manière générale pour une meilleure intégration du genre. La présence d'un poste de chargée du genre au sein de la Direction de l'OHVN, d'une animatrice pour le suivi des activités féminines du secteur, l'intégration d'un volet activités génératrices de revenus des femmes et jeunes dans le Contrat Plan État/OHVN/Producteurs, l'élaboration d'un projet de loi (Loi Foncière Agricole) attribuant au moins 15% des terres aménagées par l'État et les collectivités aux femmes, aux jeunes et aux groupes déclarés vulnérables, sont des preuves effectives de la volonté du Gouvernement en faveur de la promotion de la femme rurale. Le projet s'inscrit donc résolument dans cette dynamique.

3.2.8 **Social** : A l'écoute des besoins exprimés par les populations au cours de la préparation du projet, un accent particulier a été porté à l'intégration d'infrastructures et d'activités à caractère social, dans la conception et le montage du projet : neuf salles de classe avec trois blocs latrines séparés, cinq centres polyvalents, neuf cases de santé et, deux CSCOM réhabilités et équipés. La réhabilitation des pistes, la construction des magasins de stockage, la réhabilitation des marchés et l'appui aux unités de transformation, contribueront à la réduction des pertes après récoltes et augmenteront par voie de conséquence la production agricole et le revenu des ménages (de 70 à 470% environ selon l'activité). Les nouvelles pistes d'accès aux sites aménagés faciliteront l'écoulement des productions, amélioreront de manière générale les échanges commerciaux et faciliteront l'accès aux infrastructures socio-sanitaires. Par l'implication étroite des villages et collectivités concernés, le projet contribuera aussi à conforter le processus de développement local et la promotion de la bonne gouvernance. L'augmentation du pouvoir d'achat des bénéficiaires provenant de l'exploitation des infrastructures permettra aux ménages, particulièrement aux femmes, d'accéder plus facilement aux services socioéconomiques de base. Il est à noter que l'orpaillage et l'exploitation des enfants prennent de plus en plus d'ampleur dans la zone du projet. Le PReSAN-KL devra relever ce défi économique et social, surtout à son démarrage et durant les travaux, et offrir rapidement des activités agricoles stables et rémunératrices.

3.2.9 La nécessité d'intégrer des interventions directes de nutrition aux interventions agrosylvo-pastorales et agro-industrielles est essentielle pour assurer un impact sur le statut nutritionnel des populations. Aussi, les activités spécifiques et indirectes de nutrition vont concourir à l'amélioration du statut nutritionnel des enfants et des femmes. Il en est de même des activités en faveur de la nutrition telles que, l'augmentation et la diversification de la production agricole, la mise en place à travers les groupements de femmes et au sein des ménages de jardins potagers qui permettent d'améliorer le régime alimentaire au sein des communautés. Par ailleurs, ceci permettra surtout d'améliorer les taux de malnutrition infantile juvénile qui sont encore élevés. En effet, le rapport préliminaire de l'EDSV 2012-2013 donne des taux d'insuffisance pondérale à 25,5 %, malnutrition aigüe globale à 12,7%, de malnutrition chronique à 38%, soit des taux au-delà des seuils requis de l'OMS. Ceci appuiera aussi l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) notamment les objectifs 4 et 5 relatifs à la réduction de la mortalité infantile-juvénile et de la mortalité maternelle. Les activités de prévention de la résurgence des maladies hydriques agiront aussi en faveur d'une amélioration de la santé et de la nutrition des populations.

3.2.10 **Réinstallation forcée** : Les activités du PReSAN-KL n'induisent aucun déplacement de populations, ni leur réinstallation.

## IV – Exécution

### 4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 **Modalités d'exécution** : L'exécution des activités relèvera du Ministère du développement rural (MDR) qui confiera la coordination des activités à une équipe de gestion commune au projet PRESA/DCI, également financé par la Banque (projet approuvé le 03/12/2013). Cette cellule, recrutée par appel à candidature (processus en cours), comprendra un coordonnateur national, un responsable administratif et financier, un responsable suivi-évaluation, un chargé des acquisitions, un auditeur interne, et deux comptables (un pour chaque projet). Cette option vise à mutualiser certains dispositifs, réduire les coûts de fonctionnement et renforcer la gouvernance opérationnelle au sein du Ministère de tutelle. L'équipe aura en charge les aspects liés à la coordination, la gestion, les acquisitions et le suivi-évaluation. Sur le terrain, la mise en œuvre et le suivi des activités seront délégués aux deux offices implantés dans la zone (OPIB et OHVN) et qui bénéficient d'une autonomie administrative et financière. Ces offices disposent d'une bonne expérience en matière de conduite de projets. En effet, l'OPIB a notamment eu à exécuter le Projet d'Intensification du périmètre de Baguinéda (PIB) clôturé en 2011 et l'OHVN a conduit durant plus de 20 ans des projets de développement intégrés financés par l'USAID, et exécutera à partir de cette année 2014, un volet du PRESA-DCI. Le projet établira aussi des conventions avec des services et opérateurs spécialisés (DNGR, DNACPN, IER, CPS, CNOP, Plan Mali, DNS, etc.), tandis que des contrats seront passés avec des firmes et entreprises pour la majeure partie des interventions prévues. Les producteurs et productrices seront pleinement associés aux décisions, à travers une démarche d'accompagnement des initiatives privées et communautaires conduites sur chacun des sites. Le pilotage et l'orientation des activités du PReSAN-KL seront assurés par un Comité de pilotage (CPP) composé des représentants des entités concernées par la mise en œuvre du projet, dont les producteurs et les femmes.

4.1.2 **Procédures d'acquisitions** : Les acquisitions par Appel d'offres international (AOI) et la sélection de services de consultants, se feront conformément aux «Règles et procédures de la Banque pour l'acquisition de biens et travaux», (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012), et aux «Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation de consultants», (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012), en utilisant les dossiers types d'appel d'offres pertinents de la Banque ainsi qu'aux dispositions énoncées dans les différents accords de financement. Les acquisitions de biens et de travaux par Appel d'offres national (AON) se feront conformément à la législation nationale sur les marchés publics (Décret N° 08-845/P-RM du 11 août 2008) portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions stipulées dans l'accord de financement. Les dossiers type d'appel d'offres nationaux (DTAON) seront également utilisés pour les AON dans le cadre du projet. Il est à noter qu'il est prévu de faire recours à l'AAA (Action Anticipée d'Acquisition) pour (i) les études de consolidation des APD pour les quatre nouveaux périmètres irrigués de l'OHVN, et (ii) l'étude pour la réhabilitation des pistes de liaison prévues au niveau des différents sites. Les consultations se rapportant à ces études seront lancées en août 2014, avec l'appui de la DNGR. Un résumé des modalités de passation des marchés est donné en annexe IV, tandis que les détails sur les acquisitions sont présentés à l'annexe B5 du volume 2.

4.1.3 Pour une meilleure maîtrise des délais d'acquisitions, il a été retenu (i) que l'OHVN et l'OPIB, évalués et jugés satisfaisants par la mission d'évaluation, seront en charge de la passation des marchés pour les acquisitions relevant de leur champ d'intervention et selon les seuils admis à travers deux conventions entre eux et l'équipe de coordination (ECP), et (ii) que pour les marchés dont les montants dépassent les seuils de signature des offices, les processus de passation des marchés seront confiés à l'Agence d'exécution des travaux d'infrastructures et d'équipements ruraux (AGETIER) en tant que maître d'ouvrage délégué (MOD). Cette structure, également évaluée, a été jugée apte pour cette mission. Tous les dossiers traités seront soumis à l'avis de non objection de la Banque par l'ECP selon les seuils de revue retenus. L'ECP, pour sa part, sera chargée de toutes les acquisitions liées à la coordination, au suivi évaluation et au fonctionnement.

4.1.4 **Gestion financière :** L'ECP assumera la responsabilité de la gestion administrative, comptable et financière du Projet. Il s'agira d'une cellule commune au PRESA/DCI qui sera renforcée par un comptable supplémentaire de manière à ce qu'il y ait un comptable dédié à chaque projet. A cette cellule nationale, il conviendra d'adjoindre des expertises locales au niveau de chacun des deux offices chargés de la mise en œuvre d'une partie des activités techniques du Projet dans leurs zones d'intervention. Une revue du système de gestion financière de l'opération projetée a été entreprise. Ladite évaluation a abouti au fait que l'ECP qui devra être placée sous la tutelle du secrétariat général du Ministère du Développement Rural est en cours de recrutement, mais n'est pas encore mise en place. Par conséquent, l'évaluation a été menée au niveau de la tutelle à travers le Cabinet et la Direction des finances et du matériel (DFM) du Ministère, ainsi qu'au niveau de l'OHVN et de l'OPIB, et elle a démontré qu'il n'existe pas au niveau de la tutelle, un système de gestion financière capable de satisfaire les exigences de la Banque en matière de reporting et de reddition des comptes. En revanche, l'évaluation des offices a démontré qu'ils disposent de capacités satisfaisantes leur permettant de justifier les fonds qui leur seront alloués pour l'exécution du PRoSAN-KL. Un système comptable propre au Projet sera mis en place et s'articulera autour (i) d'un logiciel intégré de gestion paramétré selon les règles d'une comptabilité d'engagement de type privé et suivant les normes du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA), adapté à la gestion des projets; et (ii) d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières avec une séparation claire des tâches. Pour pallier les insuffisances relevées lors de l'évaluation, une série de recommandations, détaillées dans l'annexe technique B4 du volume 2, a été formulée. La mise en œuvre de ces recommandations permettra de réduire le risque de gestion financière qui a été jugé important et qui se décompose en risque inhérent et risque de non contrôle.

4.1.5 **Décaissements :** Les décaissements sur les ressources FAD, GAFSP et FSN, se feront à travers trois méthodes : (i) la méthode de paiement direct, (ii) la méthode du compte spécial, et (iii) la méthode de remboursement. La méthode de paiement direct sera utilisée pour financer les dépenses éligibles sur les catégories travaux, biens et services. La méthode du compte spécial sera utilisée pour financer les dépenses de faible valeur notamment, celles liées au fonctionnement, aux salaires et indemnités du personnel du projet, aux formations directement mises en œuvre par le projet. Au titre de cette méthode, il est recommandé au niveau national, l'ouverture de trois comptes spéciaux distincts (FAD, GAFSP, FSN) dans une Banque de la place acceptable pour la Banque. Ces comptes fonctionneront sous le principe de la double signature. Un sous compte rattaché à chaque compte spécial FAD, GAFSP, FSN sera ouvert au niveau de chaque office (OHVN et OPIB). Ces sous comptes seront approvisionnés sous forme d'avance à justifier, sur la base d'un budget semestriel et fonctionneront également sous le principe de la double signature. La méthode de remboursement sera utilisée pour rembourser au projet les dépenses éligibles préfinancées

avec l'accord préalable de la Banque sur les fonds de contrepartie. Les décaissements sur les fonds de contrepartie se feront au niveau national à travers un compte spécial de contrepartie ouvert dans une Banque de la place et fonctionnant sous le principe de la double signature. Les dispositions prévues au manuel des décaissements s'appliqueront intégralement pour la gestion et la justification des ressources décaissées.

**4.1.6 Audits :** Un auditeur externe privé indépendant sera recruté sur la base de termes de référence acceptables et selon les règles et procédures de la Banque, trois mois au plus tard après l'entrée en vigueur des accords de financement. Son contrat sera d'un an renouvelable sur la base de la qualité des prestations et pour une durée n'excédant pas trois ans. Les rapports qu'il produira au titre de chaque exercice seront transmis à la Banque pour approbation, six mois au plus tard après la clôture dudit exercice.

## **4.2 Suivi**

**4.2.1** Le dispositif de suivi-évaluation du projet intégrera le dispositif de suivi évaluation existant au niveau de la CPS/SDR ainsi que la démarche en cours pour le suivi du Plan national d'investissement du secteur agricole (PNISA - dispositif SAKSS de la CEDEAO). Le cadre de suivi sera aussi conçu en tenant compte des indicateurs cibles communs retenus pour les cinq composantes du programme GAFSP au niveau mondial, de façon à permettre un renseignement homogène et régulier (base semestrielle) du progrès des interventions financées par le biais du GAFSP. Une situation de référence sera établie au démarrage du projet, en s'appuyant sur les données collectées lors de la préparation et des études de faisabilité. Le système de suivi-évaluation du projet sera décentralisé au niveau de chaque office et coordonné au niveau de l'ECP par le spécialiste en suivi évaluation. Le suivi sera effectué par rapport aux activités retenues et aux résultats attendus, et figurant dans le cadre logique du projet. Ce système sera participatif et fournira de manière régulière des informations pertinentes sur les indicateurs de performance et d'impact ainsi que sur l'exécution des activités planifiées. Le correspondant en suivi-évaluation au niveau de chaque office sera chargé de centraliser les données au niveau local, et en particulier pour les sites d'intervention du projet. Pour la collecte et le suivi des données lors de l'exécution, il sera notamment fait recours au personnel de terrain des offices ainsi qu'aux différents prestataires recrutés pour le suivi, l'encadrement et les activités de formation.

**4.2.2** Le cadre de suivi-évaluation intégrera systématiquement des données désagrégées par genre de façon à rendre plus lisibles les résultats sur les femmes et les groupes les plus vulnérables. Des enquêtes spécifiques seront également conduites pour mieux apprécier les questions relatives aux revenus, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la création d'emplois, à la prise en compte du genre, et aux aspects liés à la résilience. Des rapports périodiques seront produits, dont deux seront transmis chaque année au GAFSP. Des missions de suivi-évaluation externes initiées par la CPS/SDR, et impliquant les services spécialisés des ministères concernés, seront également régulièrement organisées par le Gouvernement, en appoint des deux missions de supervision annuelle organisées par la Banque africaine de développement. Plusieurs ateliers participatifs seront organisés pour permettre aux acteurs locaux d'auto-évaluer les interventions mises en œuvre. Une revue à mi-parcours et une évaluation finale seront également organisées, associant la Banque et le Gouvernement, pour permettre respectivement des réajustements éventuels et une capitalisation des acquis. Un comité de pilotage sera mis en place au démarrage du projet, tandis qu'un comité technique de coordination (CTC) placé au niveau de chaque zone d'intervention (OHVN et OPIB) sera chargé du suivi de l'exécution des activités au niveau local. Ce comité se réunira au moins deux fois par an, sous la présidence du premier responsable de l'Office concerné. Il



comprendra les parties prenantes à l'exécution directe du projet (Office, services techniques, ONG, OP, femmes, jeunes, secteur privé, etc.).

4.2.3 Le calendrier résumé d'exécution du projet est présenté dans le tableau ci-après :

N°	Activités	Responsables	Date / Période
1	Evaluation	BAD	Mai-juin 2014
2	Négociations	GVT/BAD	Fin août 2014
3	Recrutement de l'ECP	GVT/BAD	Août-Sept. 2014
4	Désignation Equipes OPIB et OHVN	GVT/OHVN/OPIB	Juillet-Août 2014
5	Approbation des prêts et du don	BAD	15 septembre 2014
6	Acquisition anticipée pour plusieurs dossiers	BAD/GVT/DNGR/ECP	Août 2014-Mars 2015
7	Signature accords de prêt et protocole de don	GVT/BAD	Octobre 2014
8	Lancement Projets PRESA/DCI et PReSAN	ECP/GVT/BAD	Décembre 2014
9	Conventions avec les services techniques	ECP/BAD	Nov. 2014 à mars 2015
10	Execution des prestations	ECP/OPIB/OHVN/opérateurs	2015-2019
11	Evaluation à mi-parcours	GVT/BAD/firme	Juillet 2017
12	Rapport d'achèvement	BAD/GVT	1 <sup>er</sup> trimestre 2020
13	Audits	ECP/auditeur externe	Annuellement

### 4.3 Gouvernance

4.3.1 Les études récentes sur la gestion des finances publiques au Mali datant de 2010 mettent en évidence des progrès au niveau du Budget qui apparaît globalement satisfaisant. Cependant, l'évaluation PEFA 2010 (Public Expenditure Financial Accountability), fait ressortir certaines insuffisances au niveau de la Section des Comptes de la Cour Suprême (SCCS). La mise en œuvre du Plan National de Lutte contre la corruption dont le gouvernement s'est doté en janvier 2010, se situe aux alentours de 20%. Le Mali se classe suivant l'ONG Transparency International à la 105<sup>ème</sup> place sur 174 pays classés, au titre de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC). Il est cependant à noter qu'il existe un programme gouvernemental d'amélioration de la gestion des finances publiques qui est en lien direct avec les orientations stratégiques de développement et la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté.

4.3.2 Concernant la distribution et la gestion des terres, au niveau des nouveaux périmètres irrigués, le projet veillera à assurer un accès transparent et sécurisé pour les populations concernées, en veillant notamment à ce que les femmes et les jeunes puissent bénéficier des parcelles aménagées, selon des modes d'attribution et critères établis de façon consensuelle entre toutes les parties. Lors de l'évaluation du projet, il a été retenu que chaque producteur qui a des terres de culture pluviale aura droit à une terre aménagée qui lui garantira au moins la même de production en culture irriguée. Il est à noter que le code domanial et foncier fait obligation d'immatriculation des terres abritant tout aménagement hydro-agricole construit avec des fonds publics. Au niveau de l'OPIB, des améliorations et renforcements seront apportés pour une évolution tendant vers une plus grande responsabilisation des différents comités paritaires, en particulier pour ce qui concerne la redevance en eau.

### 4.4 Durabilité

4.4.1 Le PReSAN a été conçu avec une forte implication des populations, du ministère de tutelle et des deux offices, à la fois sur les actions prioritaires et sur les conditions de leur mise en œuvre. L'exécution se fera à travers une approche participative où toutes les activités seront entreprises en concertation étroite avec les bénéficiaires et avec l'accompagnement étroit et décentralisé des offices. Une telle approche permet de mieux prendre en compte les préoccupations des populations, d'intégrer les spécificités locales, et aussi de favoriser la

responsabilisation des acteurs dans la prise en charge de la gestion et de l'entretien des infrastructures. Dans ce cadre, de nombreuses actions seront conduites pour accompagner ce processus en vue d'une plus grande durabilité : appuis à une organisation optimisée des offices, actions de renforcement des capacités techniques et managériales, encadrement des bénéficiaires, structuration des organisations de producteurs et des faitières.

4.4.2 Les périmètres irrigués de Baguinéda sont déjà soumis aux modes d'exploitation régis par des cahiers des charges entre les bénéficiaires et l'OPIB, et au terme de chaque saison culturale, les exploitants payent les redevances à raison de 32.000 FCFA/ha avec un taux de recouvrement de 98 à 100%. Ces redevances seront revues à la hausse, comme cela a été convenu lors de la phase de préparation du projet, en liaison avec les Comités paritaires en place, et elles serviront à l'OPIB pour la prise en charge des travaux d'entretien courant des réseaux d'irrigation et de drainage. De telles dispositions statutaires seront également élaborées, mises en place et appliquées au niveau des nouveaux périmètres de l'OHVN et concourront à la durabilité des investissements. A cet effet, il est prévu une assistance technique à l'OHVN, pour lui permettre d'assoir ces nouveaux dispositifs, en liaison avec les parties concernées. L'option de revêtir les canaux secondaires en béton et de poursuivre le revêtement du canal primaire de Baguinéda vise à permettre une meilleure valorisation économique de la ressource en eau. Des digues de protection ou leur renforcement sont également prévus pour sécuriser les périmètres contre les inondations.

#### **4.5 Gestion des risques**

Les principaux risques identifiés au cours de la formulation du projet concernent : (i) le risque politique et sécuritaire lié à la récente crise socio-politique et au conflit au Nord du pays qui sera toutefois amoindri, du fait d'une situation politique éclaircie avec de nouveaux organes en place et de la volonté des PTFs à soutenir la reconstruction du Mali ; (ii) les difficultés d'appropriation et de gestion des nouveaux périmètres par les populations, et pour lesquelles le projet prévoira des actions de formation et de structuration, des visites d'échanges, l'instauration de redevances, et la professionnalisation des deux offices concernés ; (iii) les possibles conflits agriculteurs/éleveurs qui seront pris en compte par une conception et gestion concertées des aménagements prévoyant la matérialisation et le balisage des zones de parcours, l'aménagement de points d'eau pastoraux, et des actions de sensibilisation ; et (iv) des retards globaux dans l'exécution et dont les risques seront atténués par la désignation avant le démarrage du projet des équipes en charge de la mise en œuvre, l'implication étroite des offices en place (OHVN et OPIB), l'élaboration avant le démarrage du manuel de procédures, et le recours à des actions anticipées d'acquisitions (AAA) et à la MOD via l'AGETIER.

#### **4.6 Développement des connaissances**

4.6.1 Afin de garantir la durabilité des infrastructures mises en place, le projet, en liaison avec les deux offices et des opérateurs spécialisés, s'attachera à capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion et d'entretien des périmètres irrigués, de maîtrise de l'eau et d'organisation des usagers. Ces dispositions contribueront à développer un savoir-faire spécifique dans ces domaines, et à l'émergence d'une expertise locale au niveau de chaque nouveau périmètre. Le développement des chaînes de valeur, le recours à de nouvelles technologies vertes et la structuration des filières en partenariat avec des prestataires publics et privés spécialisés, permettront d'assurer aux bénéficiaires un meilleur écoulement et une bonne valorisation des produits agricoles. Le projet, en liaison avec la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP), contribuera à l'accroissement des capacités et au

développement des connaissances de l'interprofession. Le PReSAN-KL permettra aussi à des jeunes et des femmes regroupés au sein de groupements d'intérêt économique, en association ou à titre individuel privé, de développer des capacités techniques et entrepreneuriales et d'accéder à des opportunités d'emplois.

4.6.2 Le projet contribuera aussi à la professionnalisation des deux offices et du ministère concernés, à travers le renforcement des capacités d'intervention du personnel et des divisions sectorielles, dans de nombreux domaines y compris transversaux (genre, nutrition, agribusiness, PPP, etc.). Le projet appuiera la réflexion sur la transformation de l'agriculture malienne, à travers l'appui aux études de développement des chaînes de valeurs, ainsi que le montage et l'opérationnalisation au niveau national des agropoles de développement rural et périurbain (ADRU), avec de manière spécifique, des interventions à titre pilote au niveau de l'ADRU « Koulikoro/Péri urbain Bamako », et en particulier dans la zone de l'OPIB. Dans l'optique de l'égalité d'accès aux avantages portés par le PReSAN-KL, le cadre de suivi-évaluation se dotera d'outils pour suivre de façon désagrégée les avancées, les actions et les résultats afin d'apporter les correctifs nécessaires. Des enquêtes spécifiques seront également conduites pour mieux apprécier les questions relatives aux revenus, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la création d'emplois, à la prise en compte du genre, et aux aspects liés à la vulnérabilité et à la résilience.

## **V – Cadre juridique**

### **5.1 Instrument juridique**

Le cadre légal du projet sera deux Accords de prêt et un Protocole d'accord de don entre la République du Mali et respectivement le FAD, le FSN et la Banque.

### **5.2 Conditions associées à l'intervention du Fonds, du FSN et de la Banque**

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur des prêts et du don : L'entrée en vigueur du don GAFSP sera subordonnée à la signature par le Donataire du protocole d'accord y afférent. L'entrée en vigueur du prêt FSN et l'entrée en vigueur du prêt FAD seront subordonnées à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la section 12.01 des Conditions Générales applicables aux accords de prêt et accords de garantie de la BAD et du FAD.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement : Le premier décaissement du don et des prêts sera subordonnée à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord de don GAFSP, de l'accord de prêt FAD et l'accord de prêt FSN, conformément aux dispositions mentionnées ci-avant, et à la preuve de la réalisation, à la satisfaction de la Banque, du FAD et du FSN, tant sur la forme que sur le fond, de la condition suivante : (i) fournir à la Banque, au FAD et au FSN la preuve de l'ouverture de trois comptes dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque, le FAD et le FSN, destinés à recevoir les ressources du don GAFSP, du prêt FAD et du prêt FSN.

5.2.3 Autres conditions : L'Emprunteur/le Donataire devra en outre fournir à la Banque, au FAD et au FSN, au plus tard six mois après le premier décaissement du don ou des prêts : (i) la preuve du recrutement de l'équipe de coordination nationale du projet, commune au PRESA-DCI ; (ii) les conventions établies entre la coordination nationale du projet et les deux offices (OHVN et OPIB) ; et (iii) le manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet. L'Emprunteur/le Donataire devra également fournir à la Banque, au

FAD et au FSN, au plus tard le 31 décembre 2015 et avant le démarrage des travaux, le rapport attestant les compensations aux producteurs (terres de culture pluviale contre terres aménagées) et les indemnités accordées aux personnes affectées pour pertes de récolte.

5.2.4 Engagements : L'Emprunteur/le Donataire s'engagera à : (i) exécuter le projet et le PGES, et les faire exécuter par ses contractants conformément au droit national, aux recommandations, prescriptions et procédures contenues dans le PGES ainsi qu'aux règles et procédures du Fonds en la matière ; et (ii) fournir la preuve de l'ouverture d'un compte spécial, destiné à recevoir les ressources de contrepartie.

### **5.3 Conformité avec les politiques de la Banque**

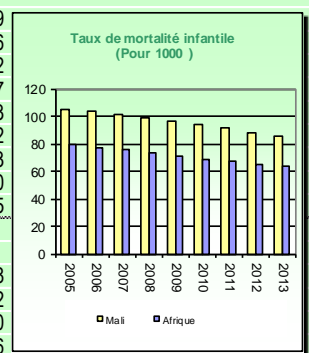
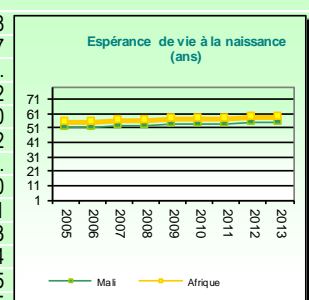
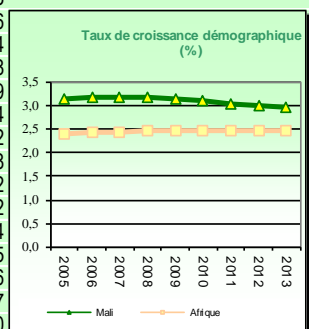
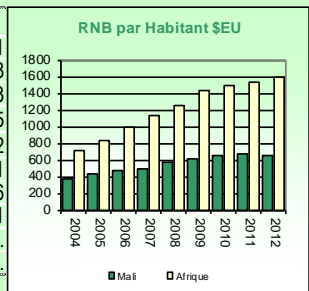
Ce projet est conforme aux politiques applicables de la Banque ainsi qu'aux critères d'intervention définis au titre du Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP).

## **VI - Recommandation**

La Direction recommande aux Conseils d'administration : (i) d'approuver la proposition visant l'octroi d'un prêt FAD de 3,00 millions d'UC et d'un prêt FSN de 10,00 millions de dollars EU à la République du Mali ; et (ii) d'approuver la mise en œuvre du Projet d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Koulikoro sur les ressources du don GAFSP de 37,21 millions de dollars EU, aux conditions et modalités énoncées dans le présent rapport.

## ANNEXE I : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Mali

Année	Pays en		Pays		
	Mali	Afrique	Développement	Développés	
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km²)	2011	1 240	30 323	98 458	35 811
Population totale (millions)	2013	15,3	1 109,0	5 909,3	1 252,8
Population urbaine (% of Total)	2013	36,2	40,2	47,7	78,3
Densité de la population (au Km²)	2013	12,8	46,9	70,7	23,5
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2012	660	1 719	3 815	38 412
Participation de la Population Active - Total (%)	2012-2013	30,5	37,4	67,9	72,1
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2012-2013	35,1	42,5	38,6	44,6
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2007-2011	0,353	0,502	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2012	182	...	...	...
Population vivant en dessous de 1,25 \$ par Jour (%)	2008-2011	50,4	40,0	20,6	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2013	3,0	2,5	1,3	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2013	4,8	3,4	2,5	0,6
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2013	47,4	40,9	28,3	16,4
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2013	2,8	3,5	6,1	16,8
Taux de dépendance (%)	2013	96,7	77,9	52,4	49,9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2013	101,6	100,0	103,3	94,4
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2013	21,9	24,0	53,1	45,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2013	55,0	59,2	68,4	77,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2013	54,9	60,3	70,3	81,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2013	47,1	34,8	21,2	11,2
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2013	13,0	10,4	7,6	10,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2013	85,8	61,9	39,8	5,5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2013	162,7	97,4	56,3	6,6
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2013	6,8	4,6	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2010	540,0	415,3	240,0	16,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2013	11,0	34,9	62,6	71,3
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004-2011	8,3	47,1	117,8	297,8
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004-2011	43,0	132,6	202,7	842,7
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2006-2011	49,0	52,6	66,3	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2012	67,2	68,8	87,2	99,2
Accès aux services de santé (% de la population)	2000	40,0	65,2	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2012	21,9	39,4	56,9	96,2
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH	2012	0,9	3,9	1,2	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2012	60,0	223,6	144,0	23,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2012	89,0	83,0	81,5	96,1
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2012	59,0	74,0	83,0	94,3
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005-2012	27,9	19,7	17,0	1,4
Apport journalier en calorie par habitant	2009	2 624	2 481	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2011-2012	3,1	2,9	3,0	7,5
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2012	88,5	101,9	109,4	100,9
Primaire - Filles	2012	82,9	97,9	107,6	100,6
Secondaire - Total	2011-2012	44,5	47,4	69,1	100,2
Secondaire - Filles	2011-2012	36,9	44,0	67,8	99,7
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2011-2012	28,1	46,6	58,0	84,3
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2011-2012	33,6	62,0	80,3	99,2
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2011-2012	43,3	70,7	85,9	99,3
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2011-2012	24,6	53,7	74,9	99,0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2011-2012	4,8	5,3	4,3	5,5
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2011	5,6	7,6	10,7	10,8
Taux annuel de déforestation (%)	2000-2009	0,7	0,6	0,4	-0,2
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2011	10,2	23,0	28,2	35,0
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2010	0,0	1,2	3,0	11,6



Source: Bases des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2014

Division de la Population des Nations Unies, World Population Prospects: The 2012 Revision;

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Pour tout intervalle donné, la valeur se réfère à l'année la plus récente disponible dans la période

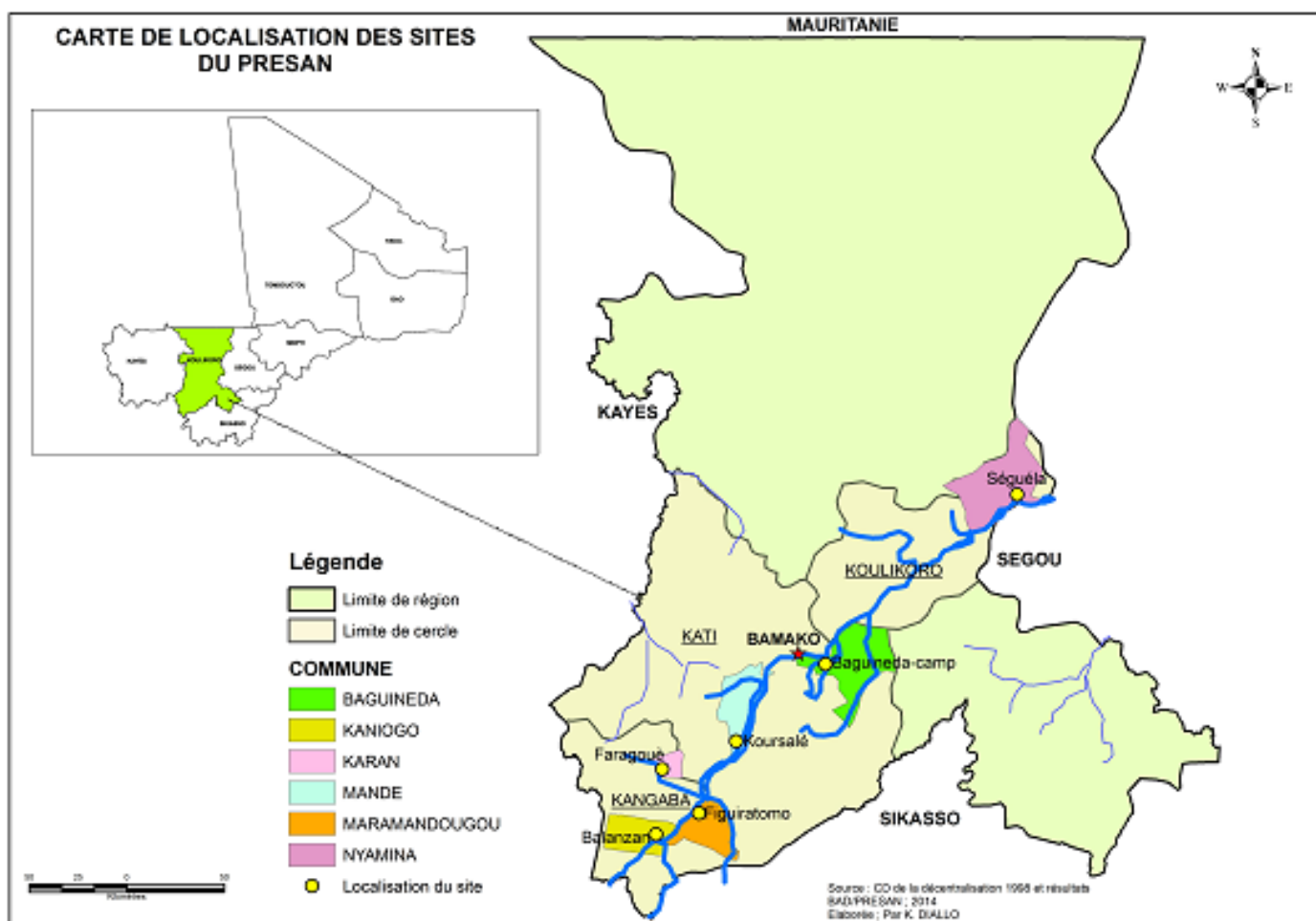
Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

**ANNEXE II : Tableau du portefeuille de la Banque au Mali**  
Situation au 29/07/2014

<b>PROJET</b>	<b>Date d'approbation</b>	<b>Date de clôture</b>	<b>Montant approuvé (MUC)</b>	<b>Taux de déc.</b>	<b>Note de performance</b>
<b>DEVELOPPEMENT RURAL (4)</b>			<b>74,32</b>	<b>41,54%</b>	<b>2,14</b>
Programme Développement de l'Irrigation Bassin Baní et Sélingué	27/05/2009	31/12/2016	44,00	23,53%	2,25
Projet de Développement Production animales Kayes Sud	18/04/2009	31/12/2014	15,00	78,53%	2,03
Projet Appui Filière Coton-Mali	29/11/2006	30/09//2014	10,00	49,81%	2,27
Projet Gestion Durable Bétail Ruminant Mali	25/01/2006	29/12/2014	5,32	70,70%	2,03
<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT (2)</b>			<b>34,39</b>	<b>36,22%</b>	<b>2,01</b>
Projet AEPA Gao, Koulikoro et Ségou	11/06/2008	31/12/2015	32,73	36,20%	2,07
Projet Appui au Plan GIRE (FAE)	07/01/2010	30/06/2015	1,66	36,49%	1,94
<b>SOCIAL (1)</b>			<b>15,00</b>	<b>82,28%</b>	<b>2,54</b>
Projet Appui Développement Communautaire	03/05/2006	31/12/2014	15,00	82,28%	2,54
<b>ENERGIE (2)</b>			<b>0,96</b>	<b>35,35%</b>	<b>-</b>
Etude Interconnexion Guinée- Mali (FOMI)	12/01/2011	30/04/2015	0,83	25,26%	-
Plan Investissement SREP	15/11/2011	30/11/2014	0,13	100%	-
<b>MULTI SECTEUR (1)</b>			<b>40,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>-</b>
PUARE	08/05/2013	31/07/2014	40,00	100%	-
<b>TOTAL PORTEFEUILLE ACTIF (10)</b>			<b>164,68</b>	<b>58,29%</b>	<b>2,13</b>
Ligne de Crédit Banque Malienne de Solidarité (BMS)*	06/07/2011	31/12/2019	4,8	0%	NA
Projet d'appui à la gouvernance économique*	01/07/2013	30/06/2017	9,97	0%	NA
Projet AEP de Bamako*	09/10/2013	31/12/2018	50,0	0%	NA
Projet renforcement sécurité alimentaire par développement de la culture irriguée*	03/12/2013	31/12/2019	36,00	0%	NA

\*- : projet approuvé, mais non encore actif

### ANNEXE III : Carte de la zone du projet



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque Africaine de Développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

**ANNEXE IV : Résumé des modalités de passation des marchés**  
Montants exprimés en millions d'UC

Catégories de dépenses	Montants en milliers d'UC			
	(A) Utilisation des PNP	(B) Utilisation des R&P de la Banque	(C) Marchés non financés par la Banque	Total
<b>TRAVAUX</b>				
Aménagements hydroagricoles	5,690 (0,000)	4,036 (0,000)	9,726*	9,726 (0,000)
Aménagements de bas-fonds	0,961 (0,833)		0,128*	0,961 (0,833)
Canal primaire Baguinéda	0,085 (0,000)	5,426 (0,000)	5,426*	5,511 (0,000)
Canaux secondaires Baguinéda	2,328 (0,000)		2,328*	2,328 (0,000)
Tertiaires collatures Baguinéda	0,223 (0,000)			0,223 (0,000)
Jardins maraichers	0,594 (0,000)		0,594*	0,594 (0,000)
Bâtiments	1,880 (0,007)		1,382*	1,880 (0,007)
Pistes agricoles	1,496 (0,000)		1,496*	1,496 (0,000)
Réalisation forages	0,290 (0,000)		0,290*	0,290 (0,000)
Protection environnement	0,563 (0,061)			0,563 (0,061)
<b>BIENS</b>				
Véhicules	0,354 (0,354)			0,354 (0,354)
Moto	0,079 (0,079)			0,079 (0,079)
Ordinateurs	0,087 (0,087)			0,087 (0,087)
Mobilier de bureau	0,021 (0,021)			0,021 (0,021)
Equipements divers	1,553 (1,120)		0,287*	1,553 (1,120)
Equipements agricoles	0,311 (0,311)			0,311 (0,311)
Intrants agricoles	0,225 (0,000)			0,225 (0,000)
<b>SERVICES</b>				
Etudes diverses		0,692 (0,407)	0,286*	0,692 (0,407)
Etude et contrôle des travaux		1,934 (0,501)	1,415*	1,934 (0,501)
Assistance technique		1,326 (0,847)	0,479*	1,326 (0,847)
MOD AGETIER		0,656 (0,000)		0,656 (0,000)
Formation		0,600 (0,600)		0,600 (0,600)
Convention Plan Mali		0,750 (0,588)	0,162*	0,750 (0,588)
Protocoles services techniques		0,988 (0,740)	0,157*	0,988 (0,740)
Audit et comptabilité		0,121 (0,121)		0,121 (0,121)
Appui consultants individuels		0,389 (0,316)		0,389 (0,316)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	0,731 (0,731)		1,194	1,925 (0,731)
<b>PERSONNEL</b>	1,767 (1,767)		0,055	1,822 (1,767)
<b>TOTAL</b>	<b>19,238 (5,372)</b>	<b>16,917 (4,120)</b>	<b>1,249 24,155*</b>	<b>37,404 (9,491) (24,155*)</b>

Note : les chiffres entre parenthèses sont les montants financés sur prêt FAD ou sur prêt FSN

Les chiffres avec étoile correspondent aux montants financés par le GAFSP et comptabilisés au niveau des colonnes A et B